

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1887.

Rapports faits, au nom des Commissions des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisations ordinaires.

(Voir les nos 32, 36, 41, 45 et 49, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants, et 33, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président; DEWANDRE, CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, le Comte TH. DE LIMBURG STIRUM, DE PRET ROOSE DE CALESBERG et VAN SCHOOR, Secrétaire.

I.

Par M. DEWANDRE, sur la demande du sieur ÉDOUARD DELPORTE, cuiseur de sucre à Brugelette (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Delporte sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Haussy (France), le 15 septembre 1860.
Il habite la Belgique depuis le mois de mai 1871, à Brugelette, où il est cuiseur de sucre.
Il est célibataire.
Il justifie qu'il a été dispensé du service militaire en Belgique.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 70 voix contre 12.
Votre Commission vous propose de l'accueillir.

II.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur EVRARD HERMIN, boulanger à Bouffioulx (Hainaut).

MESSIEURS,

Le sieur Hermin sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Villers-Sire-Nicole (France), le 28 avril 1836.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} juillet 1862, et il exerce à Bouffoulx la profession de boulanger.

Il a épousé une Belge et en a deux enfants.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 72 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

III.

Par M. CROcq, sur la demande du sieur LUDOVIC-CORNIL-BENOIT DEBLOCK, propriétaire à Schaerbeek (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Deblock sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bergues (France), le 16 mai 1850.

Il habite la Belgique depuis le 9 mai 1879.

Il est propriétaire à Schaerkeek.

Il a satisfait en France aux lois sur la milice.

Il a sollicité et obtenu, le 11 mai 1885, la naturalisation ordinaire, mais elle n'a pu être acceptée par le postulant, faute d'avoir obtenu en temps utile l'autorisation du Président de la République française.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 75 voix contre 7.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

IV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN SANDTER, professeur à Ixelles (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Sandter sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wolvelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 octobre 1855.

Il habite la Belgique depuis le 1^{er} janvier 1881.

Il est docteur en philosophie et lettres et professeur à l'athénée d'Ixelles.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine, et s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre de Représentants, le 21 décembre 1886, par 67 voix contre 15.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

V.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur WEYERMANN HERMANN, agent de change, à St-Josse-ten-Noode (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Weyermann sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Garzweiler (Prusse), le 20 janvier 1848.
Il habite la Belgique depuis 1872. Il est agent de change à St-Josse-ten-Noode.
Il a épousé une femme hollandaise et il a deux enfants.
Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal et s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 71 voix contre 11.
Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

VI.

Par M. SIMONIS, sur la demande du sieur LAURENT NOËL, domestique, à Jalhay (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Noël sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Butgenbach (Prusse), le 2 mars 1850.
Il habite la Belgique depuis 1862, et il est depuis cette époque domestique chez M. Moxhet, à Jalhay.
Il a satisfait aux lois de milice en Allemagne et il s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités consultées sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 73 voix contre 9.
Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

VII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HENRI PARIS, ouvrier ajusteur à la Compagnie du Chemin de fer Nord-Belge, à Liège.

MESSIEURS,

Le sieur Paris sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Maestricht (Pays-Bas), le 16 mai 1840.
Il habite la Belgique depuis 1846, époque à laquelle il est venu à Liège avec ses parents.

Il a épousé, en 1867, une femme belge, dont il a eu huit enfants et dont quatre sont encore en vie.

Il a satisfait aux lois de milice en Belgique, et il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 73 voix contre 9.

Votre Commission vous propose aussi de lui réserver un accueil favorable.

VIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur THÉODORE PHILIPPY, négociant en denrées coloniales, à Montegnée (Liège).

MESSIEURS,

Le sieur Philippy sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Cronembourg (Prusse), le 24 novembre 1847.

Il habite la Belgique depuis 1873 ; il a épousé une femme belge et est père d'un enfant né dans le royaume.

Il a été exempté du service militaire dans son pays d'origine et il s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 72 voix contre 10.

Votre Commission vous propose aussi de lui faire un accueil favorable.

IX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PIERRE-ANDRÉ-HUBERT SCHUMERS, cultivateur, à Maeseyck (Limbourg).

MESSIEURS

Le sieur Schumers sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maeseyck, le 3 juin 1862, d'un père d'origine hollandaise et il n'a pas quitté la Belgique depuis sa naissance.

Il est célibataire et habite avec ses parents, cultivateurs honorables.

D'après la législation néerlandaise, il n'était pas soumis aux obligations militaires en Hollande parce qu'il n'a pas séjourné dix-huit mois consécutifs dans ce pays avant le 1^{er} janvier de l'année pendant laquelle il atteignait sa 19^e année. L'intéressé s'est, d'autre part, fait inscrire en temps utile au registre de tirage de la ville de Maeseyck pour la levée de 1882, mais il en a été rayé d'office comme sujet néerlandais par décision de M. le Gouverneur de la province de Limbourg. On peut donc dire qu'il a rempli dans la mesure du possible ses obligations militaires.

Les rapports des autorités consultées sont satisfaisants.
Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 21 décembre 1886, par 76 voix contre 6.
Votre Commission vous propose aussi de l'accueillir favorablement.

X.

*Par M. LEIRENS, sur la demande du sieur ALPHONSE-JOSEPH-JACQUES CLAESSEN,
curé, à Uyckhoven (Limbourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Claessen sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Maestricht, le 18 mars 1841.
Il habite la Belgique depuis 1868, après avoir terminé ses théologiques en Hollande; en 1868, il fut nommé à Dilsen, et en 1880, curé à Uyckhoven, canton de Mechelen s/M.
Il a satisfait aux lois sur la milice de son pays natal et s'engage à payer les droits d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 21 décembre 1886, par 70 voix contre 12.
Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-HUBERT KISSELS,
curé à Wanghe (Liège).*

MESSIEURS,

Le sieur KISSELS sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Sittard (Limbourg, Pays-Bas), le 7 avril 1849.
Il habite la Belgique depuis 1869; il est aujourd'hui curé à Wanghe (province de Liège).
Il a fait ses études supérieures en Belgique et a satisfait aux lois sur la milice de son pays natal.
Il s'engage le cas échéant à payer les droits d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 21 décembre 1886, par 70 voix contre 12.
Votre Commission vous propose de donner un accueil favorable à sa demande.

XII.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle HENRIETTE-JEANNE-MARIE VAN NES, institutrice, à Renaix (Flandre orientale).

MESSIEURS,

La demoiselle VAN NES sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Driel (Pays-Bas), le 14 août 1862.

Elle habite la Belgique depuis 1879.

Elle a fait ses études à l'institut de Ste-Marie, à Renaix, a suivi les cours normaux à l'établissement de Saint-Nicolas, où elle a obtenu son diplôme.

Elle promet d'acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 66 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle JEANNE-MARIE WOLTERS, institutrice, à Renaix (Flandre orientale).

MESSIEURS,

La demoiselle WOLTERS sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Rosmalen (Pays-Bas), le 17 février 1862.

Elle habite la Belgique depuis 1881 et est institutrice dans la congrégation des Sœurs de la Miséricorde.

Elle s'engage à payer le cas échéant les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 66 voix contre 16.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

XIV.

Par M. le Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sur la demande du sieur EUGÈNE-JULIEN-ANTOINE PIRAUX, propriétaire-cultivateur, à Dourbes (Namur).

MESSIEURS,

Le sieur Piraux sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Fromelennes (France), le 15 septembre 1832.

Il habite la Belgique depuis 1856 et a épousé une femme Belge. Il demeure actuellement à Dourbes, dans la province de Namur, où il est cultivateur.

Il a satisfait aux lois de milice dans son pays natal, et il s'engage, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement fixé par la loi du 6 août 1881.

Les rapports des autorités sur la conduite et la moralité du pétitionnaire sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 75 voix contre 7.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande du sieur Piraux.

XV.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HERMAN-HUBERT SCHUMERS, cultivateur-propriétaire, à Maeseyck (Limbourg).

MESSIEURS,

Le sieur Schumers sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Venloo (Pays-Bas), le 12 avril 1830.

Il habite la Belgique depuis l'année 1860 et réside actuellement à Maeseyck, où il exerce la profession d'agriculteur.

Il est marié à une femme d'origine hollandaise et a huit enfants, dont sept sont nés en Belgique.

Le pétitionnaire a satisfait dans son pays aux lois de milice.

Il est exempté du paiement du droit d'enregistrement en vertu de l'article 4 de la loi du 1^{er} avril 1881.

Les rapports des autorités sur la conduite du sieur Schumers sont des plus favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 76 voix contre 6.

Votre Commission vous propose d'accueillir également la demande du pétitionnaire.

XVI.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle MARIE-JOSÉPHINE SCHWEISTHAL, institutrice, à Meix-le-Tige (Luxembourg).

MESSIEURS

La demoiselle Schweisthal sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Perlé (Grand-Duché) de Luxembourg, le 18 décembre 1848.

Elle habite la Belgique depuis l'année 1879 et est actuellement institutrice à Meix-le-Tige.

Les rapports des autorités consultées sur la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont des plus favorables.

Elle s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 66 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de prendre également cette demande en considération.

XVII.

Par M. DE PRET ROOSE DE CALESBERG, sur la demande du sieur CORNEILLE-HENRI ANTEN, négociant et comptable, à Hasselt.

MESSIEURS,

Le sieur Anten sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Maestricht (Pays-Bas), le 14 juin 1834.
Il habite la Belgique depuis le 23 août 1870. Il est domicilié à Hasselt, y a épousé une femme d'origine belge et a quatre enfants, tous nés en Belgique.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Il s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 22 décembre 1886, par 73 voix contre 9.
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XVIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande de la Dame SARA-MARIE-SELMA BÖNINGER, propriétaire, à Mignault (Hainaut).

MESSIEURS,

La dame Böninger sollicite la naturalisation ordinaire.
Elle est née à Duisbourg (Prusse), le 7 mars 1824.
Elle habite la Belgique depuis le 3 avril 1880.
Elle est rentière et habite actuellement à Mignault (Hainaut).
Les rapports des autorités sont des plus favorables et elle s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 22 décembre 1886, par 73 voix contre 9.
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande de la dame Böninger.

XIX.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur ANTOINE-HENRI-WIGGMANS HAMER, supérieur du couvent des Frères conventuels, à Hal (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Hamer sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Groesbeek (Pays-Bas), le 30 avril 1850.
Il habite la Belgique depuis le 1^{er} juillet 1879.
Il est supérieur du couvent des Frères conventuels à Hal (Brabant),
Il a satisfait en Hollande aux lois sur la milice.

Sa conduite et ses antécédents sont sans reproches.
Il offre d'acquitter le droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 22 décembre 1886, par 68 voix contre 14.
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

XX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-GUILLAUME WÜRDEN,
propriétaire, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Würden sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Niederhöbels (Prusse), le 18 juillet 1828.
Il habite la Belgique depuis le 11 avril 1877 et réside depuis cette époque
à Anvers, où il n'exerce aucune profession.
Il a satisfait dans son pays aux lois sur la milice et s'engage à acquitter le
droit d'enregistrement.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 22 décembre 1886, par 75 voix contre 7.
Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement la demande.

XXI.

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur ADOLPHE-BRUNO-JULES MANN,
pelletier, à Bruxelles.*

MESSIEURS,

Le sieur Mann sollicite la naturalisation ordinaire.
Il est né à Pirna (Prusse), le 2 août 1841.
Il habite la Belgique depuis 1863, a épousé une femme belge et un enfant est
né de cette union.
Le sieur Mann, qui a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur le service
militaire, s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés
par la loi.
Les rapports des autorités lui sont favorables.
Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants,
le 21 décembre 1886, par 77 voix contre 8.
Votre Commission vous propose de lui faire, à votre tour, un accueil favorable.

XXII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PAUL PAULY, adjudant sous-officier au régiment des carabiniers, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Paul Pauly sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Luxembourg, le 4 mars 1862.

Il habite la Belgique depuis le 3 octobre 1878, date à laquelle il s'est engagé, comme volontaire, dans l'armée belge.

Le sieur Pauly avait déjà obtenu, en 1885, la naturalisation ordinaire; des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui ont pas permis de profiter de cette faveur.

En adressant sa nouvelle demande, le pétitionnaire s'est engagé à payer, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Il a satisfait, dans son pays d'origine, aux lois sur le service militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables; ses chefs le recommandent, d'une manière toute spéciale, à la bienveillance des membres de la Législature.

Cette demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 75 voix contre 7.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXIII.

Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur OTTO ZAPP, négociant, à Bruxelles.

MESSIEURS,

Le sieur Zapp sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Gimborn (Prusse), le 7 mars 1852.

Il habite la Belgique depuis le 12 décembre 1878; un arrêté royal, en date du 27 septembre 1881, l'a autorisé à y établir son domicile.

Le pétitionnaire a satisfait, dans son pays natal, aux lois sur le service militaire et s'est engagé à acquitter, le cas échéant, les droits d'enregistrement fixés par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 21 décembre 1886, par 72 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

Le Président,

Baron T' KINT DE ROODENBEKE.

Le Secrétaire,

J. VAN SCHOOR.